

Une CAPD réduite côté administration : Secrétaire générale, IENA, 2 IEN, chef SCPE, service RH.

Secrétariat adjoint : SNUipp-FSU

1-Déclarations préalables :

- SE : satisfait de la gestion intelligente pour la HC, sont en accord politique avec cette gestion. Pour la Classe Exceptionnelle, pas satisfaits (tenir une CAPD sans consultation des commissaires paritaires). Les affectations post mouvement font apparaître de nombreux dysfonctionnements. Mise en garde d'un redécoupage des circonscriptions dans la précipitation.

- SNE : Attaque le SNUipp pour la publication des résultats TRS. En colère contre l'administration pour la gestion HC et Classe ex.

Administration :

Les changements de dates des CAPD ne sont pas de leur fait. (Convocations du Ministre ou de la Rectrice).

Affectations en présentiel (amphi-garnison) : la SG reconnaît des difficultés, fait la proposition lors du GT mouvement de faire un point pour améliorer le fonctionnement. L'administration est en attente de propositions pour des règles à établir en amont des amphigarnisons (encore faudrait-il que ces règles soient respectées lors de l'amphi). Ajustement des circonscriptions : demande de la Rectrice à chaque DASEN de l'Académie. Dans l'Hérault, ce sera en 2 phases avec mise en place de certains ajustements dès la rentrée.

La logique mise en œuvre : " Que dans chaque bassin de formation il y ait le moins d'IEN possible" pour éviter une dilution des moyens. Il y a donc nécessité de redéfinir les périmètres des circonscriptions en septembre 2018 et en septembre 2019.

Quatre réseaux de collèges sont impactés :

1ere phase sept 2018 Collège de Castries et écoles du bassin : Basculement de circo de Castelnaudary à circo de Lattes sauf pour l'école St Hilaire de Beauvoir qui reste en RPI.

Collège Magalas et écoles du bassin : passent de circo de Bédarieux à circo Béziers Nord.

Collège et écoles de Pérols et de La Grande Motte : de circo de Lattes à circo de St Jean de Védas.

Ceci pour des questions d'équilibre : nombre de classes par circonscriptions... 2^{ème} phase sept 2019

L'administration propose un moratoire pour les TR Zil et Rased. Il s'agit de ne pas modifier leur zone d'intervention la 1^{ère} année, pas de changements de leur exercice de secteur. Les OS propose un moratoire jusqu'en février afin que les décisions soient prises en CT.

2-Approbation des PV du 23 mars 2018 et 24 mai 2019 :

OK. Une remarque a été envoyée par SUD éducation.

3-Bilan postes spécifiques :

Document reçu électroniquement : résultats des commissions. Document reçu en séance : l'ensemble des affectations après mouvement sur PAP et PEP.

Après mvt il restait 20 supports CP dédoublés et 9 supports CE1 dédoublés :

L'administration a d'abord fait appel au vivier et ensuite il a été demandé aux IEN de proposer des personnels présentant selon eux les compétences requises : personnels susceptibles de prendre ces postes-là. Ils y sont affectés à titre provisoire. A ce jour il reste 1 support CP dédoublés non pourvu.

CPD Occitan : appel à candidature (2 candidats) la collègue qui arrive sur le poste n'a pas le Cafipemf donc elle sera à Titre Provisoire. Un appel à candidature est lancé sur le poste Centre Ressources écolothèque.

4-Inéat/Exéat :

Permutations informatisées

Solde de 27 entrées : 72 INEATS, 45 EXEATS.

2 Ineats demandés par le Ministère.

142 demandes d'Ineats au Mouvement complémentaires dont 1 annulation.

16 demandes d'Exéats dont 2 annulations.

90 dossiers pour convenances personnelle ; 36 RC1, 10 RC2, 2 RC3, 1 RC4, 1 RC6, 2 demandes pour parents isolés.

12 dossiers médicaux mais 1 seul prioritaire.

15 dossiers sociaux dont 5 avec avis prioritaire.

Tous les Exéats ont été accordés.

Le DASEN a prononcé 9 Ineats et une entrée du Ministère. (Donc 10 INEATS au total) mais tous n'ont pas leurs Exéats et tous ne l'auront pas.

Demandes retenues :

Deux RC3, un RC4, un RC6, les deux personnes RC1 mais venant de la Réunion, un parent isolé, deux dossiers sociaux, un dossier médical.

Le DASEN ne souhaite pas d'Ineat/Exéat de stagiaires.

Demande de mise en place d'une liste complémentaire. Si elle est créée, elle sera communiquée à la rentrée de septembre.

5-Passage Hors Classe et échelon spécial :

Le contingent est fixé par le ministère sans Liste Complémentaire même en cas de désistement (ex : personne partant à la retraite sans avoir effectué six mois dans le nouveau grade).

AGS pour le départage.

Liste des classés des promus et un certain nombre de promouvables.

Le contingent académique est de 1640 promouvables ; 40% des promus pour l'Hérault soit 212 promus.

525 instituteurs sur 1640 promouvables soit 32 % dont 125 instituteurs promus soit 24 %.

1115 PE promouvables : dont 87 ont été promus soit 8 %.

Dans les promus on a une répartition de :

Instituteurs : 59% : soit 125/212.

Prof école : 41% : soit 87/212.

HClasse : 11 demandes retraites éligibles à la HC. 4 seraient promus. Pas de liste complémentaire pour les reliquats. L'année prochaine, tous les 11e échelon de cette année passeront à la HC.

L'INA ajoute que par l'application de PPCR, on est sorti de la note pédagogique ; les IEN évaluent sur 11 ITEM et il y a l'appréciation littérale. Les appréciations "satisfaisant" sont attribuées aux enseignants qui font leur travail normalement. 9 cas d'oppositions seront réexaminés.

6-Questions diverses :

-Les enseignants sans poste peuvent être appelés par l'administration jusqu'au 13 juillet, puis à partir du 25 août.

Les 4 personnes ayant passé leur tour en amphi-garnison ont été affectées en premier (ce matin) sur les postes restants de l'amphi-garnison.

A ce jour environ 20 supports sont encore vacants.

L'ensemble des organisations syndicales remet en cause les règles de l'amphi garnison concernant en particulier les dernières vagues où quatre personnes ont passé leur tour. Ces personnes devraient ensuite être affecté d'office par ordre de barème.

Une autre proposition serait d'affecter le personnel restant par barème croissant au lieu de décroissant durant l'été. La question sera posée au DASEN.

-PES 2017/2018 :

3 démissions, 4 reports (donc PES en 2018-2019), 3 licenciements, 13 renouvellements.

A l'issue du jury Capé il y a eu 10 licenciements dont 7 la 1ere année sur l'académie.

Seuls, les trois licenciements en deuxième année de stage sont de l'Hérault.

Mise en place d'un suivi de T1 par des tuteurs "Maître Formateur" et accès au PDF pour de la formation spécifique pour les T1 pouvant être en difficulté : corrélation avec les DASC.

-L'administration n'a pas prévenu certains collègues de leur affectation (PAP, PEP, TRS). Il n'y a pas d'information de l'administration.

- Question sur les « fortes incitations » à mettre en œuvre "Agir pour l'école". IENA > basé sur le volontariat. Il n'y aura aucune obligation !!

-Etat sur les effectifs dans l'Hérault au 10 juillet :

50 personnes en surnombres, ce qui laisse envisager une trentaine de personnes non affectées pour la rentrée : gestion post-rentrée.

Cinq écoles voient leurs effectifs monter où une personne en plus pourrait être affectée. Mais dans certaines de ces écoles, il y aura comptage des élèves à la rentrée. (Probablement l'école Richier.)

-Postes de maître G non pourvus :

Il reste 4 postes. Il est possible de mettre des enseignants faisant fonction de maître E et non G.